



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



FACULTÉ
DE MÉDECINE



ECOLES DE SPECIALITES

1, rue Joseph Cugnot
CO 60034
54035 NANCY Cedex

Université de Lorraine Ecoles de spécialités CHRU Nancy

DOSSIER D'EXPÉRIMENTATION 2020-2026

Corrigé le 26 janvier 2021

L'ensemble de ce document prend en compte et modifie les :

- *Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste modifié par l'Arrêté du 17 janvier 2017*
- *Arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire*
- *Arrêté du 23 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles*

Projet présenté par :

Catherine MULLER, Directrice des soins, Directrice des Ecoles de Spécialité CHRU Nancy
Emmanuelle MOUSSIER, Ingénieur pédagogique, Université de Lorraine, Faculté de Médecine

Contenu attendu du dossier (décret n°2020-553 du 11 mai 2020)

1. Le nom de l'université ou des universités mentionnées au premier alinéa de l'article 1er porteuses du projet d'expérimentation ainsi que, le cas échéant, le nom des établissements mentionnés à l'article 1er qui y sont associés ;
2. La date de mise en œuvre envisagée de l'expérimentation ainsi que la durée prévue ;
3. L'exposé du projet d'expérimentation qui énumère les formations concernées et mentionne les adaptations souhaitées de la réglementation qui peuvent notamment concerner :
 - les référentiels de formation;
 - les programmes des formations;
 - les conditions d'admission dans les formations concernées;
 - les parcours de formation prévoyant des périodes communes à plusieurs filières;
 - la possibilité pour les étudiants d'acquérir, en complément du diplôme dans lequel ils sont originellement inscrits, un diplôme de licence ou un diplôme de master respectivement régis par les dispositions du titre premier du livre VI de la partie réglementaire du code de l'éducation;
4. Le cas échéant, le ou les projets de convention mentionnée au second alinéa de l'article 1er ;
5. Le cas échéant, les modalités de gouvernance spécifique de l'expérimentation ;
6. L'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université ou des universités porteuses du projet d'expérimentation ;
7. La ou les délibérations favorables des conseils d'administration, ou de l'instance équivalente, de chaque université porteuse du projet d'expérimentation et, le cas échéant, des établissements qui y sont associés.
8. Les universités s'assurent du respect par leur projet d'expérimentation :
 - Des objectifs d'acquisition des compétences des référentiels nationaux de formation en vigueur ;
 - Du caractère professionnalisant par la formation en stage.

Ce projet expérimentation sera examiné dans les instances de l'Université de Lorraine.

Cet examen est inscrit à l'ordre du jour des conseils, selon le calendrier suivant :

- Conseil de Gestion de la Faculté de Médecine : 01/07/2020
- Conseil du Collégium Santé de l'Université de Lorraine : date non fixée
- Conseil de la Formation de l'Université de Lorraine : 15/09/2020
- Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine : 29/09/2020
- Courrier DGESIP/DGOS : avis favorable sous réserve de modifications
- Renvoi de la version modifiée du dossier : 26/01/2021

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DU CONTEXTE	4
1.1	Contexte national du projet	4
1.2	Contexte régional et local du projet.....	4
2.	PRESENTATION DU PROJET	6
2.1	Contours généraux.....	6
2.2	Le projet au sein de l'Université de Lorraine.....	6
2.3	La gouvernance des instituts	6
2.4	L'accès à la formation	7
2.5	L'organisation des études	7
3.	LES PARCOURS DE FORMATION.....	8
3.1	Principes généraux.....	8
3.2	Parcours communs et spécifiques.....	9
4.	PROGRAMMATION ET MOYENS DU PROJET	12
4.1	Calendrier du projet	12
4.2	Moyens financiers et humains	12
4.3	Possibilités d'extension du projet.....	12

ANNEXES

1. Projet politique et stratégique des Ecoles de Spécialité 2019-2022
2. Statuts du DULPS (Département Universitaire Lorrain des Professions de Santé – Faculté de Médecine)
3. Gouvernance et Règlement Intérieur de l'expérimentation
4. Référentiels de compétences (4a : IA, 4b : IBO, 4c : IP)
5. Carnets de stage par compétences (5a : IA, 5b : IBO, 5c : IP)
6. Planning prévisionnel des enseignements
7. Parcours de stage (7a : IA, 7b : IBO, 7c : IP)
8. Maquettes de formation durant l'expérimentation (8a : IA, 8b : IBO, 8c : IP)
9. Référentiels d'enseignements / UE durant l'expérimentation (9a : IA, 9b : IBO, 9c : IP)
10. Données de suivi d'activité depuis 5 ans sur Ecoles de Spécialité et comparées 2018-2019
11. Données spécifiques de suivi du projet durant l'expérimentation
12. Fiches synthèses

Les lieux de formation d'infirmier anesthésiste (IA), infirmier de bloc opératoire (IBO) et infirmier puériculteur¹ (IP) du CHRU de Nancy ont été regroupées en 2018 sur le même site. Leurs équipes – via la nomination d'une direction commune – ont depuis développé des projets communs : enseignements communs IA/IBO, plateforme de formation à distance (Theia), groupe Recherche, démarche qualité, participation à des forums, préparation de publications etc...

Le projet présenté ici se situe dans le contexte souhaité de mise en commun de certains enseignements, s'appuyant sur une notion de professionnalisation riche des 3 professions concernées grâce à l'adaptation des modes et parcours de formation à un contexte sociétal et professionnel en évolution (télétravail et formation à distance, personnalisation des parcours).

1 PRESENTATION DU CONTEXTE

1.1 Contexte national du projet

Dans le cadre de l'amendement (Article 39 de la Loi n°2019-774 sur la transformation du système de santé) : « *L'État peut, à titre expérimental et pour une durée de six ans à compter de la rentrée universitaire 2020, autoriser l'organisation des formations relevant du titre III du livre VI du code de l'éducation selon des modalités permettant de renforcer les échanges entre les formations, la mise en place d'enseignements en commun et l'accès à la formation par la recherche.*

Les conditions de mise en œuvre du premier alinéa sont définies par voie réglementaire. Elles précisent notamment les conditions d'évaluation des expérimentations en vue d'une éventuelle généralisation.

Au cours de la sixième année de l'expérimentation, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé présentent au Parlement un rapport d'évaluation des expérimentations menées au titre du présent article. »

Les éléments à retenir, et sur lesquels repose le projet présenté ici sont :

- Un projet à la dimension territoriale pour des formations dont **l'insertion professionnelle** est optimale (voire en tension),
- Une insertion de ce projet dans le Département Universitaire Lorrain des Professions de Santé (**DULPS – Faculté de Médecine**),
- La formation à et par la **recherche** et par la **simulation**.
- Le renforcement des **échanges** entre les formations par la **transversalité**,
- La mise en place **d'enseignements communs**.

1.2 Contexte régional et local du projet

A ce jour, sur la région Grand-Est, les IA, IBO et IP sont des professionnels recherchés et il existe, une forte tension dans le recrutement. Ce phénomène se situe dans un contexte de départs à la retraite et de mobilités nombreuses.

2 173 infirmiers spécialisés travaillent dans le Grand-Est dont :

- 1 113 IA
- 767 IBO
- 2 093 IP

(Données DRESS, 2018 – Tous types d'exercices confondus)

¹ Dans l'ensemble du document, les termes génériques seront mis au masculin.

Depuis plusieurs années, les écoles ne réussissent pas à remplir les promotions, alors que l'insertion professionnelle post diplôme est de 100% dès la fin de formation :

Nb étudiants par promotion	2015	2016	2017	2018	2019
IADE	19	24	22	24	20
IBODE	8	12	20	25	18
IPDE	20	20	20	20	20

En effet, il devient difficile pour les infirmiers d'entrer en formation pour se spécialiser et ceci, pour diverses raisons :

- Un tel projet nécessite une reprise d'étude pour des IDE insérés professionnellement et familialement,
- Des difficultés à accéder à la promotion professionnelle,
- Des refus de financements, par les employeurs et/ou les organismes de financement de la formation professionnelle (OPCO).

Chaque année, les écoles de spécialité du CHRU de Nancy forment – au maximum - 25 IA, 25 IBO et 20 IP qui obtiennent leur Diplôme d'Etat, délivré par la DRJSCS.

Nb étudiants diplômés	2015	2016	2017	2018	2019
IADE	12	18	19	23	20
IBODE	6	7	8	12	20
IPDE	20	11	20	20	20

En juin 2020, nous avons acté avec l'ARS Grand-Est le principe d'une augmentation des capacités d'accueil des étudiants en école de spécialité. Nous nous proposons d'accueillir 5 étudiants de plus dans chaque école, soit 20 professionnels formés de plus tous les 2 ans (2 promotions IP + 1 promotion IA + 1 promotion IBO).

Une question reste mal éclairée : quelle est la réelle attractivité de ces écoles ?

Il semble qu'une question qui se pose est celle de « l'envie » des professionnels de s'engager dans un parcours de formation assez long (de 12 à 24 mois) alors que selon certains de leurs dires, les études ne sont parfois « *pas intéressantes* », ou « *pénibles* ».

A travers ce projet, nous souhaitons travailler sur l'attractivité, qui semble lentement s'améliorer sur les dernières années au regard du nombre de postulants aux concours :

Nb d'inscrits au concours	2015	2016	2017	2018	2019
IADE	37	38	45	52	54
IBODE	10	13	40	33	34
IPDE	83	93	122	114	97

2. PRESENTATION DU PROJET

Ce projet concerne les 3 écoles de spécialité post Diplôme d'Etat infirmier du CHRU de Nancy, ce qui représente annuellement pour l'agglomération environ 85 étudiants depuis octobre 2020.

Nous sommes tout à fait prêts à travailler avec d'autres écoles de spécialité (sur la région ou en inter-régional) pour partager ce projet.

2.1 Contours généraux

Nous proposons un projet qui concerne l'organisation et la mise en œuvre d'enseignements communs.

Il prend sa place dans la réunion effective des 3 écoles sous le terme « **Ecoles de Spécialité** », dont les équipes ont écrit, ensemble, le projet politique et stratégique 2019-2022.

cf. Annexe 1

2.2 Le projet au sein de l'Université de Lorraine

L'ensemble du projet s'inscrit dans le fonctionnement du Département Universitaire des Professions de Santé de la Faculté de Médecine (Université de Lorraine). Cette intégration, se fera au cours de l'expérimentation par :

- L'inclusion des Ecoles de Spécialité du CHRU de Nancy dans le périmètre des missions du Département Universitaire Lorrain des Professions de Santé (DULPS),
 - o Missions d'expertise pédagogique
 - o Mission de recherche
 - o Mission de relation
- L'étude des possibilités et de la faisabilité de mise en commun de certains enseignements des Ecoles de Spécialité avec ceux d'autres cursus proposés par la Faculté de Médecine (DE IPA notamment)

cf. Annexe 2

Les étudiants seront régulièrement et annuellement inscrits à l'Université.

2.3 La gouvernance des instituts

Parmi ces 3 écoles, 2 disposent d'un directeur scientifique, nommé par l'Université de Lorraine (UL) :

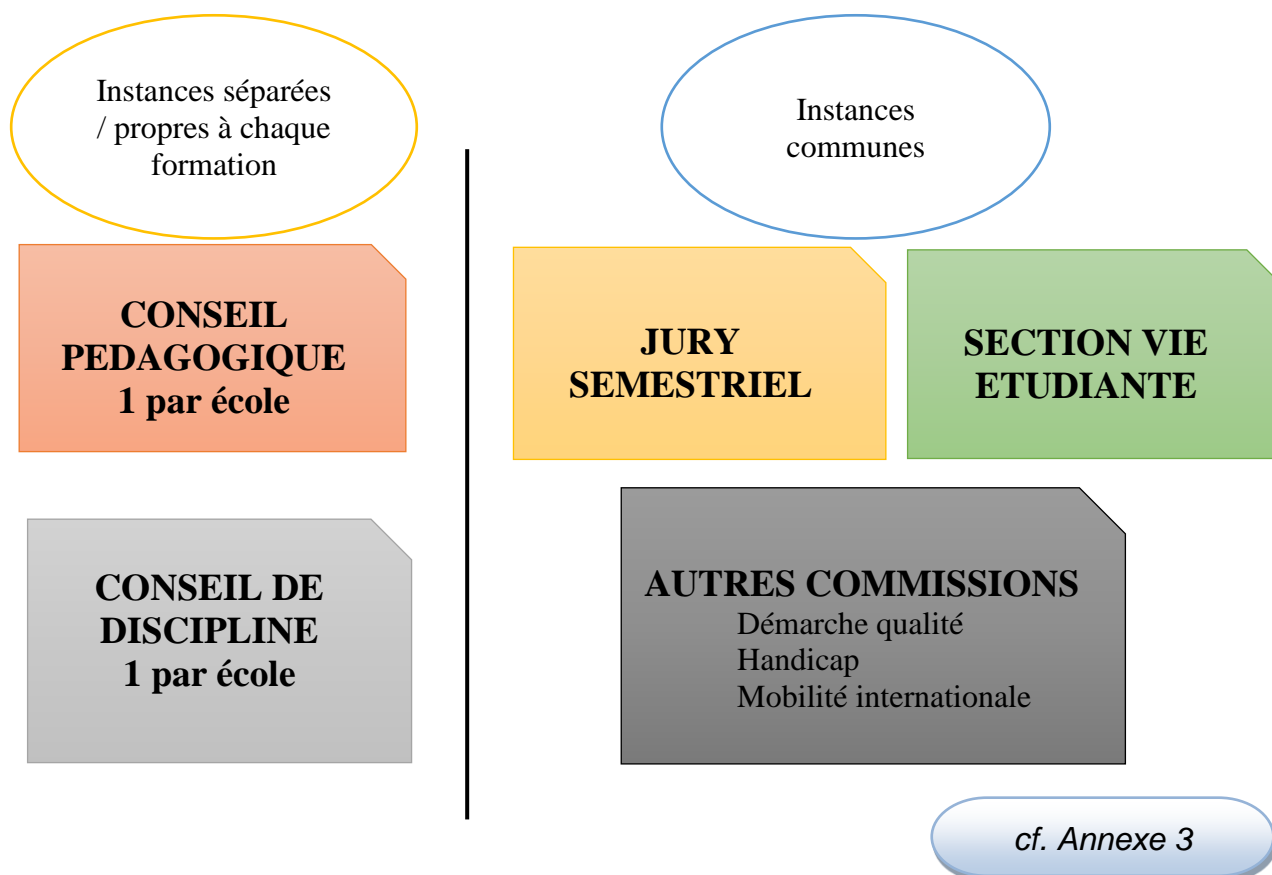
- IA : Pr Bouaziz
- IBO : Pr Journeau
- IP : *en cours de nomination*

La gouvernance de chaque école reste celle définie par les textes en vigueur pour chaque formation pour ce qui concerne la tenue de Conseils pédagogiques et disciplinaires séparés.

Le Conseil de vie étudiante et le Jury Semestriel (en vue de la valorisation des enseignements universitaires) seront communs.

L'équipe pédagogique est composée de l'ensemble des formateurs permanents des 3 écoles et de tous les intervenants spécialisés dans chaque école.

Schéma 1 : Schématisation de la gouvernance des instituts mutualisés



2.4 L'accès à la formation

Actuellement, les parcours sont accessibles par sélection :

- IP, en continuum post IFSI ou en formation continue
- IBO, en continuum post IFSI (depuis 2020) ou en formation continue
- IA en formation continue (après 2 ans d'exercice professionnel)

Dans ce projet, la **sélection** sera réalisée sur des **modalités communes** aux 3 filières (étude de dossier + oral professionnel devant un jury spécifique à chaque formation).

L'entrée en formation IA étant possible, par **passerelle**, dans la limite de 5% des effectifs. Cette possibilité n'est pas modifiée et est étendue aux 2 autres formations. Les passerelles concernent les sages-femmes, les IDE ayant validé un Master et les diplômés paramédicaux des autres spécialités.

2.5 L'organisation des études

Nous excluons l'augmentation de la durée des études IBO et IP en 2 ans. Ce projet respecte parfaitement de la durée réglementaire des études de 24 mois (IA), 18 mois (IBO) et 12 mois (IP) prévue actuellement dans les référentiels. Il tient ainsi compte de l'attente des employeurs qui ne souhaitent pas financer actuellement des durées d'études plus longues.

Le projet porte sur **des enseignements communs, planifiés sur 2 semestres**. Il comprend des UE communes et des UE spécifiques à chaque parcours.

Le projet se situe donc :

- Durant les 12 mois de formation IP,
- Durant la 1^{ère} année de formation IBO,
- Durant la 1^{ère} année de formation IA (UE 2) et la 2^{ème} année (toutes les autres UE).

Tous les étudiants rentrent en formation le 1^{er} octobre.

La formation est centrée sur l'acquisition des compétences qui seront évaluées à chaque stage. Les enseignements théoriques sont également liés aux compétences spécifiques des métiers concernés.

cf. Annexes 4a, 4b, 4c et Annexes 5a, 5b, 5c

La formation ouverte et à distance (FOAD) doit occuper au moins 20% du temps d'enseignement dès le début de l'expérimentation (soit 1 jour par semaine au moins) et augmenter jusqu'à un objectif supérieur à 50% du temps d'enseignement théorique.

Au regard de leur situation, les étudiants peuvent demander **une suspension d'études**. Ainsi, à l'entrée en formation, chaque étudiant :

- Peut constituer, si besoin,
 - o un dossier de demande d'aménagement de son parcours (en fonction de son parcours professionnel)
 - o un dossier demandant des aménagements d'épreuves (contexte de handicap, lien avec SUMPPS ou toute situation spécifique)
- Choisit avec l'équipe pédagogique le parcours qu'il souhaite suivre

Comme les autres étudiants du CHRU de Nancy, les étudiants des Ecoles de Spécialité auront accès **au service d'accompagnement et de soutien (= service social, accompagnement professionnel, psychologue ...)** afin de les accompagner lors de difficultés de vie, à la fois pour trouver des solutions administratives et sociales voire dans des aménagements d'études possibles dans un contexte de difficultés temporaires ou plus pérennes.

La valorisation des enseignements qui comportent une coloration universitaire est envisagée au profit des formations IBO et IP (lié à l'inscription universitaire et dans l'esprit LMD), ceci afin que les étudiants puissent faire valoir, s'ils le souhaitent, leurs acquis dans un parcours ultérieur. Cette mission est assurée par le Jury Semestriel IADE existant qui assurera également le lien et la conformité avec les attentes de la DRJSCS en matière de certification terminale pour obtention du Diplôme d'Etat concerné.

cf. Annexe 3

3. LES PARCOURS DE FORMATION

Ce projet concerne les 3 écoles de spécialité post Diplôme d'Etat infirmier.

L'ensemble des parcours a été identifié sous forme d'UE théoriques et de stages cliniques, avec pour principe un équilibre entre théorie et pratique en terme d'ECTS (sauf petite différence pour le parcours IP, le plus court)

3.1 Principes généraux

A terme, ce projet permettra que chaque étudiant, quel que soit son parcours, suive :

- tous les enseignements communs,
- tous les enseignements de son parcours spécifique.

Schéma 2 : Schématisation générale des parcours

PARCOURS COMMUN OBLIGATOIRE : enseignements communs = 250 h

Partie de l'UE 1 : Sciences humaines, sociales et droit (35 h)
+ DU Droit des Professions Paramédicales (35 h - Université de Lorraine Faculté de Droit)
Partie de l'UE 2 : Sciences biologiques et fondamentales (30 h)
Partie de l'UE 4 : Vigilances, Qualité, Gestion des risques (30 h)
UE 5 : Etudes et Recherche en Santé (70 h)
Partie de l'UE 6 : Raisonnement clinique en sciences infirmières (20 h)
Autant que possible UE 7 : Recherche paramédicale (avec certains travaux communs – 30h)

PARCOURS SPECIFIQUES

- Dans chaque UE commune (1, 2, 4, 6), des enseignements spécifiques à chaque métier
- UE 2 : Sciences médicales spécifiques au parcours (IA, IBO, IP)
- UE 3 : Pratiques infirmières cœur de métier (IA, IBO, IP)
- Stages

3.2 Parcours communs et spécifiques

Le projet doit pleinement permettre aux équipes pédagogiques et aux étudiants de réaliser les enseignements et les stages « cœur de métier » et ceci, afin d'assurer la professionnalisation des étudiants, en lien avec les attendus de la certification (attendus Diplôme d'Etat IA, IBO et IP) car il ne s'agit aucunement de nier les spécificités de chaque métier au profit de ce rapprochement. Chaque infirmier spécialisé a sa place dans l'organisation des soins et au sein d'équipes pluridisciplinaires, ce projet en respecte les spécificités dès la formation.

Les enseignements communs seront regroupés sur des durées de 1 à 2 semaines et l'évaluation sera organisée en fin de temps d'enseignement.

Tableau 1 : Proposition de répartition annuelle des enseignements mutualisés = 220 h (hors UE 7)

Octobre/Novembre /Décembre	Janvier/Février /Mars	Avril/Mai /Juin
UE 2 : Sciences biologiques et fondamentales (30h) UE 5 : Recherche (70 h)	UE 1 : Sciences Humaines (70 h) UE 6 : Raisonnement clinique (20 h)	UE 4 : Vigilances, Qualité, Gestion des risques (30 h)
<i>2 temps de simulation*</i>	<i>2 temps de simulation*</i>	<i>2 temps de simulation*</i>

* ceci est donné à titre d'exemple, temps de simulation interprofessionnels (prise en charge coordonnée d'un patient)

cf. Annexe 6

Tableau 2 : Contenu et type de parcours communs prévus à terme de ce projet

Semestre	Obligatoire ou au choix		Intitulé des UE	Possible valorisation en ECTS	Heures communes
	Obligatoire	Choix			
S1 S2 (IBO, IP) et S3 S4 (IA)	X		Partie de l'UE 1 : Sciences Humaines, sociales et droit	4	70 h
	X		Partie de l'UE 2 : Sciences biologiques et fondamentales	1	30 h
	X		Partie de l'UE 4 : Vigilances, Qualité, Gestion des risques	2	30 h
	X		UE 5 : Recherche	4	70 h
	X		Partie de l'UE 6 : Raisonnement clinique	2	20 h
	X		UE 7 : Recherche paramédicale	6	30 h
TOTAL des enseignements mutualisés					250 h

Le reste des parcours de formation (IA, IBO, IP) demeure conforme aux attendus de professionnalisation et aux compétences à acquérir dans chaque métier, aussi bien en terme de contenu théorique que pratique.

Toutefois, eu égard aux évolutions des métiers et de l'ancienneté des référentiels IP et IBO, les contenus sont adaptés. En particulier un travail de contenu a été réalisé pour :

- retirer des modules actuels tous les contenus qui seront réalisés en commun
- actualiser le contenu des modules en fonction des modules optionnels proposés
- revoir la répartition horaire de l'ensemble

Un travail d'uniformisation de la numérotation des Unités d'Enseignement communes a été réalisé entre les 3 nouveaux référentiels proposés, en particulier par :

- l'organisation uniformisée des UE sur les 3 filières,
- l'adoption de dénominations communes pour les UE,
- la mise en valeur des UE « Etude et recherche en santé » et « Recherche paramédicale » au sein de chaque formation,
- l'identification des UE communes, bien que celles-ci soient complétées par des temps spécifiques à chaque formation, eu égard aux attendus réglementaires et professionnels de chaque profession.

Les parcours de stage n'ont pas été modifiés. Nous avons considéré ceux existants comme performants en terme de professionnalisation et d'acquisition des compétences métiers.

Tout ce travail a été réalisé par les 3 équipes pédagogiques, séparément et ensemble.

cf. Annexe 7

Les UE communes sont sous la responsabilité partagée d'au moins 2 cadres formateurs issus de 2 écoles différentes.

Chaque école a la charge de programmer le parcours de formation de chacun de ses étudiants en respectant

- les attendus de professionnalisation spécifiques à chaque métier,
- le parcours commun,
- les choix optionnels, les éventuels aménagements et dispenses d'études.

Les parcours de formation et de stage doivent tenir compte en permanence de l'ensemble de ces paramètres.

Tableau 3 : Synthèse des contenus et types de parcours spécifiques

FORMATION IADE (120 ECTS = 60 théoriques + 60 cliniques) 3 630 heures de formation (250 heures communes et 3 380 heures spécifiques IA)				
	Obligatoire	Choix	Intitulé des UE	
S1 S2 S3 S4	X		UE 1 : Sciences humaines, sociales et droit = 105 h	Les 5 sous UE en commun*
	X		UE 2 : Sciences physiques, biologiques et médicales = 150 h	5 sous UE dont 1 commun
	X		UE 3 : Fondamentaux de l'anesthésie, réa et urgences = 300 h	4 sous UE
	X		UE 4 : Exercice du métier d'IA dans domaines spécifiques = 235 h	4 sous UE dont 1 commun
	X		UE 5 : Etudes et recherche en santé = 185 h	Les 4 sous UE en commun
	X		UE 6 : Intégration des savoirs = 180 h	5 sous UE dont 1 commun
	X		UE 7 : Recherche paramédicale = 105 h	En commun si sujet commun
			X	Parcours de stage = 58 semaines

* une UE peut être partiellement commune : dans ce cas, l'enseignement commun porte sur les savoirs partagés, chaque école déclinant les savoirs spécifiques au métier dans un autre moment de la formation

FORMATION IBODE 2 610 heures de formation (250 heures communes et 2 360 heures spécifiques IBO)				
	Obligatoire	Choix	Intitulé des UE	
S1 S2 S3	X		UE 1 : Sciences humaines, sociales et droit = 100 h	Les 5 sous UE en commun*
	X		UE 2 : Sciences biologiques fondamentales = 105 h	3 sous UE dont 1 commun
	X		UE 3 : Sciences médicales spécifiques à l'IBO = 250 h	5 sous UE
	X		UE 4 : Exercice spécifique du métier d'IBO = 200 h	4 sous UE dont 1 commun
	X		UE 5 : Etudes et recherche en santé = 120 h	Les 4 sous UE en commun
	X		UE 6 : Intégration des savoirs = 125 h	4 sous UE dont 1 commun
	X		UE 7 : Recherche paramédicale = 85 h	En commun si sujet commun
			X	Parcours de stage = 37,5 semaines

FORMATION IPDE 1 585 heures de formation (250 heures communes et 1 335 heures spécifiques IP)				
	Obligatoire	Choix	Intitulé des UE	
S1 S2 S3	X		UE 1 : Sciences humaines, sociales et droit = 190 h	Les 5 sous UE en commun*
	X		UE 2 : Sciences physiques, biologiques et médicales = 175 h	3 sous UE dont 1 commun
	X		UE 3 : Fondamentaux de la puériculture = 140 h	5 sous UE
	X		UE 4 : Exercice spécifique du métier d'IP = 80 h	3 sous UE dont 1 commun
	X		UE 5 : Etudes et recherche en santé = 80 h	Les 4 sous UE en commun
	X		UE 6 : Intégration des savoirs = 95h	3 sous UE dont 1 commun
	X		UE 7 : Recherche paramédicale = 105 h	En commun si sujet commun
			X	Parcours de stage = 20 semaines

* une UE peut être partiellement commune : dans ce cas, l'enseignement commun porte sur les savoirs partagés, chaque école déclinant les savoirs spécifiques au métier dans un autre moment de la formation.

cf. Annexe 8 et Annexes 9a, 9b, 9c

La mise en œuvre de la mobilité internationale est partie intégrante du projet.

Actuellement, des étudiants des Ecoles de Spécialité réalisent déjà des stages au Luxembourg par exemple, mais il nous faut étendre cette mobilité.

Pour cela, des partenariats sont en cours de recherche (par exemple avec l'école d'anesthésie du Luxembourg) et doivent permettre d'œuvrer aux échanges internationaux et à la mise en place de la mobilité internationale pour les étudiants des Ecoles de Spécialité.

Une **charte Erasmus+** sera déposée à ce titre.

4. PROGRAMMATION ET MOYENS DU PROJET

4.1 Calendrier du projet

Ce projet se déploiera totalement sur 2 ans puis fera l'objet de **bilans** réguliers :

2020	2021	2022	2023
Mise en œuvre - Enseignements communs - Droits étudiants	Mise en œuvre Correctifs quant aux enseignements communs	Année de plein déploiement	1 ^{er} bilan intermédiaire Si nécessité, modification de points problématiques

2024	2025	2026
Année de plein déploiement	Année de plein déploiement	Bilan final

Les éléments d'activité des 3 écoles font l'objet d'un suivi depuis 5 ans. Ils reposent sur des données chiffrées.

cf. Annexes 10a, 10b, 10c

Le suivi sera poursuivi tout au long de l'expérimentation et sera enrichi de données spécifiques à celui-ci.

cf. Annexe 11

4.2 Moyens financiers et humains

En septembre 2020, la mise en œuvre de ce projet, se fera à **moyens financiers et humains** constants.

L'ensemble des équipes constitue un total de 10 équivalents temps plein (ETP) :

	Direction	Directeurs scientifiques	Formateurs	Secrétariat	Documentaliste
Ecole IA	0,3	0,05	2	0,8	0,2
Ecole IBO	0,3	0,05	1,8	1	0,2
Ecole IP	0,8	0,05	1,75	0,5	0,2

Le déploiement de ce projet nécessitera probablement de revoir nos organisations, en lien avec l'augmentation du nombre d'étudiants, la mise en place de temps d'enseignements communs ou à distance, les deux nécessitant des compétences spécifiques, sans oublier la coordination pédagogique de l'ensemble.

La nécessité de compétences techniques spécifiques (en simulation, en gestion d'une plateforme d'enseignement et en technologie de l'information ou en pédagogie inversée par exemple) nous

amène à penser qu'il nous faudra probablement modifier le profil des équipes, voire **recruter** une personne supplémentaire, sur un profil :

- technicien en technologies de l'information (NTIC) ou ingénierie de formation à distance,
- ou formateur ressource pour les 3 équipes pédagogiques (exemple : sur la formation continue, dans le champ de la pédagogie inversée...)
- ou profil administratif pour gestion transversale du projet.

L'élargissement de l'offre de formation continue doit permettre de financer nos projets et investissements.

4.3 Possibilités d'extension du projet

Nous sommes tout à fait prêts à collaborer à toute extension du projet et examinons les possibilités de mettre en place, à terme, une offre de formation au niveau régional ou inter-régional.

Nous avons proposé à nos collègues lorrains (hors Nancy), alsaciens et champardennais un temps de présentation du projet déposé par le CHRU et l'Université de Lorraine. Ce temps de présentation, envisagé au 1^{er} semestre 2021, sera suivi d'un temps d'échanges. Nous nous tenons à la disposition de chacun pour étudier toute collaboration.

POUR RÉSUMER, au travers de ce projet, il s'agit de réaliser :

- **Le regroupement fonctionnel des 3 écoles de spécialité du CHRU de Nancy en lien avec le DULPS de l'Université de Lorraine,**
- **D'œuvrer à la mise en œuvre de temps de formation interprofessionnelle communs, tout en conservant les instances pédagogiques et disciplinaires spécifiques à chaque spécialité,**
- **De mettre en œuvre des formations par la recherche,**
- **De permettre des formations plus personnalisées et individualisées,**

Ce projet se situe par ailleurs dans une dynamique débutée depuis un an, avec un projet stratégique commun, la mise en place effective de la FOAD (plateforme Elffe Theia), de cours communs (recherche et DU Droit) et de travaux de recherche par l'équipe pédagogique.

AU FINAL, ce projet concerne un peu moins de 100 étudiants par an et 3 équipes pédagogiques. Il est :

INNOVANT parce qu'il :

- met en œuvre une forme particulière de mise en commun de temps de formations IDE de spécialité,
- propose l'organisation d'une sélection selon des modalités communes pour les 3 filières,
- amène les IBO et les IP à la valorisation de leurs acquis,
- permet de regrouper des enseignements et de faire appel à des enseignants sur des temps limités en évitant les redites tout en valorisant une vision inter-professionnelle

PERTINENT car il :

- instaure un fonctionnement pédagogique mutualisé
 - étend la formation à la recherche,
 - prévoit la valorisation des enseignements universitaires pour les étudiants IBO et IP,
- Il se situe ainsi dans un projet humain et social.

Des fiches synthèses résument les nouveautés proposées pour chaque école.

cf. Annexe 12